



ROTATIONS

à Points Positifs 04/2019

Parmi les nombreux changements qui ont vu le jour dans ce dernier Accord Collectif s'en trouve un qui change sensiblement les équilibres établis depuis longtemps : les rotations à points positifs.

Près de 15 mois après sa mise en oeuvre il est temps d'en rappeler les principes fondateurs, de dresser les premiers constats et de proposer des aménagements afin de consolider le système.



L'idée de base ? Transformer 2 problèmes en 1 opportunité !

En attaquant la négociation de l'Accord Collectif 2017/2022 nous avons poussé nos interlocuteurs autour de la table à accepter le principe de cette évolution majeure qui visait à régler un double problème pour la collectivité :

1) D'une part nous constatons que c'était toujours la même partie de notre population PNC qui effectuaient les vols «Flops» sans aucune contrepartie.

Evidemment ces rotations cumulaient tout un tas de désavantages et une fatigue importante (vols bi-tronçons, vols denses, machines particulières, temps d'arrêt réduit, escales plus ou moins attrayantes, horaires de vols qui perturbent les rythmes biologiques), et comme par hasard une grande partie d'entre elles étaient peu rémunératrices en indemnités repas comme en heures de vol, heures de nuit ou PV pour vols de plus de 10 heures.

En bref, toujours les mêmes qui effectuaient

ces vols sans aucune compensation !

2) Par ailleurs, après presque 10 ans sans embauches notre système de DDA basé uniquement sur l'ancienneté était de plus en plus critiqué.

Et pour cause, élaboré à une époque de croissance importante où les départs étaient plus que compensés par l'arrivée de nouveaux collègues, dans un système «fermé» les plus anciens restaient devant alors que les plus jeunes n'avaient aucune chance d'avoir à leur tour avoir une ancienneté avantageuse.

La réponse que nous avons négocié :
Un système de DDA à points positifs qui valorise toujours l'ancienneté mais qui récompense les PNC qui effectuent ces rotations mal-aimées. cela a permis de compenser les effets conjoncturels abusifs et injustes de l'ancien système.

Des rustines inefficaces des injustices qui perdurent

D'abord nous constatons que beaucoup ont du mal à intégrer ces changements importants comme la non remise à 0 annuelle sur LC.

Dans la mesure où sur MC les PNC ont la possibilité de réaliser 2 DDA vol payants contre 1 seul sur LC, **un décrochage dans les moyennes de points entre les 2 populations est vite apparu.**

Pris indépendamment, cela n'a pas d'importance mais quand les 2 populations se challengent entre elles comme en cas de mobilité alors **la concurrence est déloyale**, d'autant plus quand l'une a des points positifs et pas l'autre !

C'est pourquoi un avenant a été signé en septembre 2018 pour y palier : en plaçant **les PNC en mobilité à la médiane du secteur d'arrivée** (c-a-d que le PNC concerné a plus de points que la moitié des PNC de son grade, et 50% moins), indépendamment de ce qu'il a dépensé ou gagné comme points dans le passé.

Cette situation transitoire ne peut perdurer.

Par ailleurs plus le temps passe et plus le décalage s'agrandit entre les PNC «historiques» (et/ou qui prennent régulièrement des points +) et les autres : nouveaux embauchés ou les PNC de retour de longue absence (maternité, inaptitude), sans que l'on ait réussi collectivement à y trouver une réponse adéquate.

Enfin, nous entendons les critiques des PNC qui obtiennent des points positifs mais ne peuvent les utiliser car leur organisation de vie personnelle les amène à ne poser que des DDA Repos.

Il n'est pas anormal qu'il y ait des imperfections, mais il serait honteux de ne pas chercher à y remédier.

Nous demandons donc à négocier un avenant correctif plus lisible, plus juste pour la collectivité et plus qualitatif.

Il faut remédier aux déséquilibres injustes !

Après avoir réfléchi à tout un tas de possibilités et en échangeant avec les 3 autres syndicats représentatifs, nous sommes arrivés à un consensus sur les principes suivants :

- **Retour à la remise à 0 annuelle du compteur de points DDA en avril.**

Cela permet de régler les problèmes de mobilité et plus globalement les décalages irrattrapables. Pour autant il est hors de question qu'un PNC ayant acquis des points + les perde. D'où la solution ci-après.

- En plus des compteurs DDA vol et repos existant, **création d'un compteur spécifique** pour les points issue des rotations à points positif.

Ce compteur serait glissant sur 12 mois

(comme les subventions billetterie du CE).

L'addition des points + de ce compteur et du quota de points vol ou repos restant permettrait de départager les PNC.

Ainsi les PNC qui n'utilisent que des DDA repos pourront aussi profiter de leurs points positifs.

- Nous allons en profiter pour **modifier la valeur des points** sur la base des statistiques du nombre annuel de rotations à points + afin d'ajuster ceux-ci à l'activité constatée et ainsi **préserver les principes fondateurs de cette évolution tout en gommant ses imperfections !**

Réinventons votre quotidien